

En l'absence d'une véritable stratégie de lutte contre la fraude

## Un couvre-feu numérique pour le bac



Houda Imane Faraou, ministre de la Poste, des TIC et du Numérique. © D.R.

**Cinq jours sans Internet, même s'il ne s'agit que de réseaux sociaux, cette coupure demeure une atteinte aux droits numériques des citoyens et des entreprises.**

C'est sans penser aux conséquences économiques des entreprises et aux désagréments des abonnés que Houda Imane Faraou, ministre de la Poste, des TIC et du Numérique, annonce la décision de bloquer Facebook et Twitter durant les cinq jours du bac ; un blocage d'une heure à chaque début d'épreuve. Elle justifiera sa décision par le souci d'"éviter tout ce qui peut entacher l'examen scolaire (bac)" ; un remake de l'année dernière et celle d'avant et celle qui l'a précédé puisque cela dure depuis trois ans sans que l'on puisse trouver une solution définitive à ce problème. Houda Imane Faraou dispose, pourtant, de tout un département dédié au numérique qui gagnerait, entre autres, à se pencher sérieusement sur la question au lieu de recourir à des solutions de facilité sans tenir compte des pertes considérables en termes économiques. C'est du moins ce que s'accordent à dire les experts du domaine sollicités, à l'occasion, pour se prononcer sur la question. "Les solutions existent. Seulement elles ne se préparent pas à la veille d'un examen. Elles nécessitent un cadre de réflexion que les pouvoirs publics n'entament pas", nous a déclaré Farid Farah, enseignant chercheur et spécialiste des TIC. Celui-ci explique qu'"il faudra bien un jour régler le problème de l'utilisation d'un smartphone pour commettre des actes illicites qu'il s'agisse de triche lors de l'examen du bac ou autre". Pour le cas précis (le bac), Farid Farah parle de la solution humaine qui consiste à empêcher les candidats d'introduire des smartphones et autres terminaux ou alors l'installation de détecteurs d'ondes (détectent les smartphones et même les appels dans un périmètre limité). "C'est une opération qui demande en effet une grande logistique

pas toujours évidente, ce qui enlève de l'efficacité au procédé", notera-t-il tout en exposant la solution la plus radicale : "La solution technique suppose l'implication de plusieurs parties et consiste à recenser les centres d'examen autant que les antennes des opérateurs à proximité de ces lieux et diminuer la puissance des émetteurs de façon à rendre la connexion caduque sans pour autant que les appels soient suspendus pour éviter d'isoler les centres d'examen". Bien entendu, tous ces procédés nécessitent des lois pour ne pas bafouer les droits des uns et des autres. Un principe que la ministre choisit d'ignorer puisqu'elle a décidé de recourir à des coupures sans se référer à une loi donnant ainsi plus de mauvais signes aux éventuels investisseurs étrangers. "Ce filtrage applicatif ne marchera pas car les réseaux sociaux ne s'arrêtent pas à Facebook et Twitter. Je suppose alors que la coupure concernera Internet carrément et ça ne marchera pas non plus car, il existe d'autres moyens comme les VPN, les proxys et autres accès pour contourner cette coupure", a soutenu, pour sa part, Iheb Tekkour, spécialiste en nouvelles technologies. Notre interlocuteur qui s'est indigné de l'annonce de la ministre de la Poste, des TIC et du Numérique au moment où le pays s'apprête à se lancer dans le e-commerce. "Qu'il s'agisse d'ignorance ou d'indifférence, dans les deux cas, il est grave pour le pays de recourir à de pareils procédés pour régler un problème qui devrait être pris en charge par la ministre de l'Éducation. Les fuites existent aussi pour l'examen de sixième. C'est donc un problème que Benghabrit devrait régler en interne".

**Nabila Saïdoun**